

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2936

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Dardilly

objet : Secteur de l'Esplanade de la Poste - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2936**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Dardilly

objet : **Secteur de l'Esplanade de la Poste - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Situé au cœur de la Commune de Dardilly le long de l'avenue de Verdun, à l'articulation du quartier des Noyeraies au nord et du bourg au sud, le secteur de l'Esplanade de la Poste apparaît comme un secteur à restructurer en raison d'une organisation viaire au caractère très routier, peu lisible et consommatrice d'espace. Les équipements publics environnants sont mal reliés au tissu résidentiel et les circulations modes doux sont rendues difficiles.

Des études préalables, avec notamment une étude commerciale, une étude environnementale et une étude de déplacements, ont permis la définition des objectifs et enjeux programmatiques du projet de réaménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste. Les objectifs et enjeux identifiés au terme des études préalables ont fait l'objet d'une information de la population. Ils ont été confirmés et approfondis dans le cadre d'une étude de cadrage urbain et de programmation technique (voirie et réseaux divers -VRD-) réalisée par l'équipe Urbino/Bepur et illustrée par une option d'aménagement, un programme d'équipements publics et un programme de constructions validés par les collectivités.

Le projet s'étend sur une surface de 2,1 hectares environ. La Commune de Dardilly est propriétaire de la quasi-totalité du foncier nécessaire à l'opération.

Le programme prévisionnel prévoit :

- des équipements publics et notamment :

- . une place publique pour une surface d'environ 2 100 mètres carrés,
- . 2 squares pour une surface totale d'environ 1 100 mètres carrés,
- . le redressement et le réaménagement de sections de voiries (avenue de Verdun, chemin de la nouvelle Liasse) afin de sécuriser circulations automobiles et modes doux,
- . la requalification du chemin des Ecoliers en itinéraire modes doux,
- . des liaisons piétonnes nord-sud et est-ouest,
- . des places de stationnements ;

- des logements collectifs de typologie variée pour environ 10 000 mètres carrés de surface de plancher, répartis de la manière suivante :

- . 30 % de logements locatifs sociaux (prêt locatif à usage social -PLUS- prêt locatif aidé d'intégration -PLAI-),
- . de 20 à 25 % de logements en accession sociale,
- . de 45 à 50 % de logements en accession libre ;

- des commerces et services en rez-de-chaussée pour environ 2 000 mètres carrés de surface de plancher.

Le projet sera mis en œuvre par voie de permis d'aménager dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à un aménageur désigné après mise en concurrence. Les équipements publics seront financés dans le cadre d'une convention de projet urbain partenarial (PUP). Le projet fera l'objet d'une évolution du plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste poursuit les objectifs suivants :

- développer, renforcer et épaissir la centralité du centre-bourg de Dardilly tout en la préservant par la création d'une nouvelle polarité aux fonctions mixtes,
- enrichir l'espace par des équipements renforçant la centralité (commerces, services, espaces publics),
- assurer les coutures urbaines avec les secteurs environnants et, notamment, raccrocher le groupe scolaire des Noyeraies,
- simplifier et organiser la trame viaire pour assurer la lisibilité des déplacements et valoriser les modes doux,
- développer une nouvelle offre de logements répondant aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH), en diversifiant le parc de logements pour permettre des parcours résidentiels et la mixité sociale,
- mettre en place un projet guidé par une ambition en matière de développement durable notamment en termes de création et sécurisation d'itinéraires modes doux, d'aménagement des espaces publics, de construction de bâtiments, d'ouverture sur le grand paysage et de prise en compte de l'identité végétale du secteur.

Ces objectifs seront développés dans le cadre d'une opération d'aménagement faisant l'objet d'une concertation préalable, lancée à titre volontaire par la Communauté urbaine de Lyon en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer les habitants, associations et autres personnes concernées à l'élaboration du projet.

Le périmètre du projet, objet de la concertation, est délimité par les voies ci-après :

- rue de la Poste et avenue de Verdun au sud et à l'ouest,
- chemin des Ecoliers et section sud du chemin de la Liasse à l'est,
- chemin de la nouvelle Liasse et la limite sud du parking de la maison médicale au nord.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

Un dossier sera mis à la disposition du public :

- en mairie de Dardilly - place Bayère, 69574 Dardilly cedex, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- à l'accueil de l'Hôtel de Communauté - 20, rue du Lac Lyon 3°, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Ce dossier comprendra notamment :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- un plan de périmètre de la concertation,
- un document de synthèse des enjeux et des objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'information supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

La concertation débutera en mai 2012. Un avis administratif annonçant la date de début de la concertation préalable sera affiché en mairie de Dardilly et au siège de la Communauté urbaine. Cet avis sera, par ailleurs, publié dans la presse départementale.

La fin de la concertation préalable sera annoncée ultérieurement selon la même procédure. La publicité devant intervenir néanmoins 15 jours avant la date de clôture effective.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de communauté ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste à Dardilly, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,

b) - le périmètre de la concertation ci-après annexé.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable à l'opération d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste à Dardilly.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.